

DELIBERATION DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE

N° 2015/86

ID : 033-243301264-20150701-2015_86-DE

**OBJET : RENOUELEMENT - VENTE D'UN TERRAIN A LA SOCIETE VIVAGRO -
TECHNOPOLE BORDEAUX MONTESQUIEU**

Nombre de Conseillers Communautaires en exercice : 45

Nombre de Conseillers présents : 33

Nombre de Conseillers présents et représentés : 41

Quorum : 23

Date convocation du Conseil Communautaire : 23 juin 2015

Date d'affichage de la convocation au siège : 23 juin 2015

La séance est ouverte

Le 1^{er} juillet 2015 de l'année deux mille quinze à 18 h 30
à la Technopole du Site Montesquieu à Martillac

Le Conseil Communautaire de la Communauté de Communes
de Montesquieu, légalement convoqué, s'est réuni sous la
Présidence de Christian TAMARELLE.

<i>Nom, prénom</i>	<i>Présent*</i>	<i>Excusé, procuration à</i>	<i>Nom, prénom</i>	<i>Présent*</i>	<i>Excusé, procuration à</i>
TAMARELLE Christian (Président)	P		DANNE Philippe (Maire)	E	Mme TALABOT
BURTIN - DAUZAN Nathalie (Maire)	P		DUFRANC Michel (Maire)	E	Mme DUFRANC
BENESSE Jean-Michel (Maire)	P		FATH Bernard (Maire)	P	
CONSTANT Daniel (Maire)	P		GAZEAU Francis (Maire)	P	
CLAVERIE Dominique (Maire)	P		LEMIRE Jean André (Maire)	P	
CLEMENT Bruno (Maire)	P		MAYEUX Yves (Maire)	P	
DARBO Benoit (Maire)	P		Fabrice BOS	E	M.BOS
Martine TALABOT	P		Nadine CHENNA	P	
Philippe BARRERE	E	M.MAYEUX	Philippe DIAS	P	
Valérie LAGARDE	E	Mme BURTIN DAUZAN	Muriel EYL	P	
Thierry BLANQUE	P		Catherine FOURNIER	P	
Béatrice CANADA	P		Anne-Marie LABASTHE	E	Mme EYL
Philippe BALAYE	A		Alain LAGOARDETTE	A	
Michèle BOURROUSSE	P		Jean-François MOUCLIER	P	
Christian GACHET	E	Mme BOURROUSSE	Nadine JOLIVET	P	
Nathalie ROUSSELOT	P		Jean-Paul MERCADIE	A	
Félicie DURAND	P		Laure BENCTEUX	P	
Dominique LARRUE	P		Bernard CHEVALIER	P	
Françoise BETES	P		Bernadette PELISSIER	E	M.BENESSE
Alexandre DE MONTESQUIEU	P		Jean-François BORDELAIS	P	
Corinne MARTINEZ	P		Maryse DEBACHY	P	
Sylvie OHRENSSTEIN-DUFRANC	P		Jean KESLER	A	
Benoist AULANIER	P				

Sur proposition de Monsieur le Président, Madame BENCTEUX est élue secrétaire de séance

Le procès-verbal de la réunion du 3 mars 2015 est adopté à l'unanimité

* P = Présent / E = Excusé, procuration à. / A = Absent

RENOUVELLEMENT - VENTE D'UN TERRAIN A LA SOCIETE VIVAGRO TECHNOPOLE BORDEAUX MONTESQUIEU

Vu la délibération du Conseil Communautaire n°2004/22 du 9 avril 2004 concernant la mise à disposition des zones d'intérêt communautaire ;

Vu la délibération du Conseil Communautaire n°2004/23 du 9 avril 2004 définissant les modalités d'aménagement et de commercialisation du Site Montesquieu ;

Vu l'avis des domaines avis 2015-274V0009 du 8 janvier 2015

Vu la délibération du Conseil Communautaire n°2012/83 du 25 juin 2012 fixant le prix de vente des terrains de l'extension du Site Montesquieu ;

Vu la délibération 2014/100 du 30 juin 2014 autorisant la vente de la parcelle D 845 à la société Vivagro ;

Vu l'avis de la commission développement économique du 4 juin 2014 et du 28 mai 2015 ;

Considérant la demande de la société VIVAGRO d'acquérir le lot 9 cadastré D 845 sur la Technopole Bordeaux Montesquieu ;

Considérant l'avis favorable du bureau,

Les modalités d'achat puis de commercialisation des terrains du Site Montesquieu ont été définies par les Conseils Communautaires du 19 décembre 2003 et du 9 avril 2004.

Dans le cadre de l'extension du Site Montesquieu à Martillac, la Communauté de Communes de Montesquieu a proposé 27 parcelles à la commercialisation.

Le conseil communautaire a déjà délibéré le 30 juin 2014 afin de vendre cette parcelle à la société VIVAGRO.

Rappel de l'activité : VIVAGRO est une SARL, créée en 2007 et implantée à Cestas. Elle est spécialisée dans la recherche, la valorisation, l'homologation et la commercialisation en France et à l'export de produits permettant la protection des cultures de manière biologique. Ces produits sont destinés aux structures de distributions agricoles (Coopératives et Négoces) plus particulièrement dans le secteur de la vigne.

La société emploie 6 personnes et prévoit l'embauche de 2 personnes supplémentaires.

Le financement de l'opération immobilière se fera via la SCI AMICUS dont la société sera locataire à un niveau de loyer comparable à ceux payés actuellement.

Le projet prévoit la construction d'un bâtiment de 293 m².

Recette attendue : 65 502 € HT

Le Conseil de Communauté à l'unanimité:

1. **Décide**

- de renouveler son intention de vendre la parcelle cadastrée D 845 à la société VIVAGRO ou à toute personne physique ou morale qui se substituerait à elle pour le financement de l'opération ; d'effectuer cette cession de 2426 m² au prix fixé par délibération de 27 € HT le m² soit une recette attendue de 65 502 € HT, auquel il y aura lieu d'ajouter la TVA sur marge à déterminer conformément à l'article 268 du CGI;
- de fixer les termes de la présente autorisation pour une durée de 3 mois pour permettre la réalisation de la vente. Au delà la Communauté de Communes de Montesquieu pourra décider de remettre cette parcelle à la vente

2. **Autorise** le Président à signer dès à présent les actes de transfert de propriété afférents.

Pour copie conforme,

Fait à Martillac, le 1er juillet 2015
Le Président
Christian TAMARELLE
Document signé électroniquement

